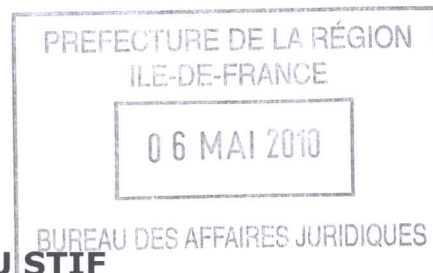


Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n°2010/0259

Séance du 6 mai 2010

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU STIF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPAD



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 58-815 du 9 septembre 1958 modifié créant l'établissement public pour l'aménagement de la région dite "de la Défense" et notamment ses articles 3 et 5 ;
- VU** la délibération n°2006/0202 adoptant la règlement intérieur du conseil du STIF et notamment son article 22 ;
- VU** le rapport n°2010/0259 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Daniel GUERIN membre du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) est désigné pour représenter le STIF au conseil d'administration de l'établissement public pour l'aménagement de la région dite "de la Défense".

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP HUCHON', written over the printed name.